

TR: ouverture clôture anti-sanglier golf club de Lyon

dgs

jeu. 21/03/2024 16:33

MARS 2024

À :infos <infos@ville-balan.fr>;

📎 1 pièce(s) jointe(s) (4 Mo)

Photo portail.jpg;

Pour mise au courrier

De : Directeur GCL <directeur@golfclubdelyon.com>**Envoyé :** jeudi 21 mars 2024 10:08**À :** Christophe Bellet <cbellet@eid-rhonealpes.com>**Cc :** François Ferretti <ferretti.francois@gmail.com>; environnement@mairie-villettedanthon.fr; dgs <dgs@ville-balan.fr>; Corinne Gicquel <corinne.gicquel62@gmail.com>; Green Keeper GCL <greenkeeper@golfclubdelyon.com>**Objet :** RE: ouverture clôture anti-sanglier golf club de Lyon

Cher Monsieur,

Nos équipes procèdent actuellement à l'installation des deux portails demandés. (Photo ci-jointe)

Ne voyez pas de mauvaise volonté de notre part, mais face aux obligations légales que nous comprenons il y a aussi l'intervention sur des terrains privés et le risque de plusieurs milliers d'euros de dégâts que pourraient causer les Sangliers sur nos parcours.

Encore récemment un portail a été laissé ouvert, étourderie, manque de rigueur, ou mauvaise volonté que je n'ose imaginer... cette situation génère un manque de confiance de notre responsable d'entretien qui ne sait pas non plus quand vos équipes interviennent.

Je vous remercie par avance de bien donner comme consigne à chaque technicien qui intervient sur le site de bien vouloir se signaler avant ou en arrivant sur site par un appel ou message auprès de Mr Perdrix (06 12 95 49 18).

Vous remerciant par avance.

Meilleures salutations.



David RICHALOT
Directeur
Golf Club de Lyon
3 rue des Acacias
38 280 Villette d'Anthon
Tel: 04 78 31 11 33
directeur@golfclubdelyon.com



De : Christophe Bellet <cbellet@eid-rhonealpes.com>**Envoyé :** vendredi 8 mars 2024 14:53**À :** Directeur GCL <directeur@golfclubdelyon.com>

Cc : François Ferretti <ferretti.francois@gmail.com>; environnement@mairie-villetedanthon.fr; dgs@ville-balan.fr;
Corinne Gicquel <corinne.gicquel62@gmail.com>

Objet : ouverture clôture anti-sanglier golf club de Lyon

M Le Directeur,

A la suite de notre rencontre dans vos locaux le 18 janvier 2022, nous vous avons alerté sur la problématique de l'ouverture des clôtures anti-sanglier que vos services techniques ont installées le long de la lône de la Négria. Leur manipulation s'avère très compliqué voir impossible pour nos agents ce qui perturbe la mise en œuvre des actions de lutte contre les moustiques sur le territoire des communes de Balan et de Villette-d'Anthon. Nous avons convenu alors que vos services travaillent à améliorer l'ouverture de ces barrières. Le 04 avril 2023, nos services vous ont contacté par courriel afin de vous alerter de nouveau sur cette problématique. Ainsi nos agents vous ont rencontré le 04 mai 2023. Il avait été convenu que des modifications soient apportées par vos services techniques.

La situation n'ayant pas évolué, nous avons le regret de vous solliciter de nouveau afin que ces travaux soient entrepris. Nous vous rappelons que les communes de Balan et de Villette-d'Anthon sont respectivement intégrées à deux arrêtés préfectoraux délimitant les zones de lutte contre les moustiques dans les Départements de l'Ain (réf : n°2023-05-23) et de l'Isère (réf : n°38-2020-06-26-012) et que l'EIRAD est l'organisme public en charge de ces actions.

Ainsi l'ouverture des clôtures anti-sanglier est actuellement un frein à la bonne exécution des opérations de traitements. En tant que propriétaires ou exploitant de territoire permettant la prolifération des moustiques inscrit dans un arrêté préfectoral de lutte, vous avez l'obligation de vous conformer aux prescriptions des agents des services de l'EIRAD (réf article 4, loi 64—1246 du 16 décembre 1964 consolidée au 10 décembre 2004).

Nous vous demandons de procéder le plus rapidement possible aux modifications techniques permettant d'améliorer l'ouverture de vos clôture anti-sanglier.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères et dévouées salutations



Entente Interdépartementale Rhône-Alpes
pour la Démoustication

31 chemin des Prés de la Tour
73310 Chindrieux

www.eid-rhonealpes.com
☎ 04 79 54 21 58

Christophe BELLET

Directeur technique

☎ 04 72 02 13 73

☎ 06 08 28 11 13

cbellet@eid-rhonealpes.com

Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et Gestion des Zones Humides